

## AVIS PUBLIC

### **Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 16-125-2 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125**

**AVIS PUBLIC** est donné, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2017, le Conseil a adopté par voie de résolution le projet de règlement numéro 16-125-2 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 novembre 2017 à 19 h 30** à la salle du Conseil située au 3<sup>e</sup> étage du centre municipal, au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

#### **RÉSUMÉ DU PROJET**

L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique visant à modifier le règlement de zonage afin de réviser les normes concernant la superficie maximale et la hauteur maximale d'une enseigne détachée sur muret (socle) dans les zones industrielles.

Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à midi le vendredi.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2017.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière